

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La société

vous informe que pour toute offre de crédit renouvelable destinée à financer un ou plusieurs de vos achats d'un montant supérieur à 1 000 €, notre partenaire BNP Paribas Personal Finance, Prêteur, vous propose par ailleurs la possibilité de les financer au moyen d'un crédit amortissable. Si vous optez pour le crédit amortissable qui vous est proposé, BNP Paribas Personal Finance vous fournit l'offre de crédit correspondant à la proposition.

Ce dispositif est conforme à l'article L. 311.8.1 du code de la consommation.